COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Relations presse
01 55 82 87 37
contact@interieur-cgt.fr

CGT-Intérieur
Case 550
263 rue de Paris
93100 Montreuil

interieur-cgt.fr

À Montreuil, le 24 novembre 2026

Racisme à l'école des officiers de police : le seul élève suspendu est celui qui a signalé les faits

Salut nazi, croix gammées, Mein Kampf diffusé en PDF, dessins islamophobes, insultes racistes, harcèlement sexiste : la direction de l'École nationale supérieure de la police, à Cannes-Écluse, avait tous ces messages en main dès le 7 juillet. Ils lui avaient été remis par un élève de la 31e promotion. En septembre, c'est lui qui a été suspendu. Les auteurs, clairement identifiés, poursuivent leur scolarité et deviendront officiers début 2027.

La CGT-Intérieur apporte son soutien aux collègues visés et aux élèves qui ont signalé ces faits. Quels que soient les reproches adressés à l'élève suspendu, la décision prise à son encontre n'a rien d'une maladresse administrative. Elle indique aux futurs cadres de la police quelle loyauté on attend d'eux : celle due au groupe, avant celle due à la loi. Le ministère de l'Intérieur sait pourtant ce qu'il en coûte : le 16 octobre dernier, dans une décision de principe, le Conseil d'État a confirmé l'annulation des sanctions infligées au brigadier-chef Amar Benmohamed, qui avait dénoncé des propos racistes et des maltraitances au dépôt du tribunal de Paris. Plus d'un mois après cette décision, l'élève de Cannes-Écluse est toujours suspendu. Le ministre doit s'en expliquer.

Le racisme dans la police est un problème réel, que les gouvernements successifs refusent de regarder en face en parlant de fautes individuelles. Le 20 novembre encore, la justice a reconnu le caractère raciste des violences commises par trois policiers contre Michel Zecler. Dès juillet 2021, le conseil scientifique de la Dilcrah, qui avait auditionné la direction de l'ENSP, recommandait d'intégrer la lutte contre le racisme dans la formation et l'évaluation des élèves officiers, de leur apprendre à s'opposer aux propos racistes d'un collègue et de rattacher l'IGPN au ministère de la Justice. Le gouvernement n'a jamais rendu cette note publique.

Ce déni pèse d'autant plus lourd que l'extrême droite n'a jamais été aussi proche du pouvoir. Un ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur est soupçonné d'avoir renseigné le Rassemblement national sur des enquêtes le visant. Le Parlement vient d'adopter, avec les voix de ce parti, une présomption d'usage légal des armes. Si l'extrême droite l'emporte en 2027, elle trouvera une police dont l'encadrement aura appris à l'école qu'on fait carrière en se taisant.

Pour la CGT-Intérieur, une police républicaine se construit avec un contrôle démocratique indépendant, une formation qui prend le racisme au sérieux et des agents protégés quand ils refusent l'inacceptable. C'est l'inverse de ce qui se passe à Cannes-Écluse.

Dans l'immédiat, la CGT-Intérieur demande que la situation de l'élève qui a signalé les faits soit réexaminée : la loi interdit de sanctionner quelqu'un pour un signalement, et rien ne justifie qu'il soit le seul suspendu quand les auteurs identifiés poursuivent leur scolarité. Les victimes doivent être protégées. Les auteurs doivent être sanctionnés avant la fin de leur scolarité et leur titularisation réexaminée. L'enquête doit être étendue aux autres classes et menée sans intervention de la direction de l'école.

Au-delà de Cannes-Écluse, le gouvernement doit publier la note « Police et racisme » et en appliquer les recommandations dans les écoles de police, à commencer par une formation antiraciste qui compte dans la scolarité et le classement. L'IGPN doit être rattachée au ministère de la Justice, comme la CGT-Intérieur le demande pour la police judiciaire. Sans ces décisions, la prochaine affaire sera traitée comme celle-ci : en sanctionnant celui qui parle.